

Déclaration du conseil franco-allemand de sécurité et de défense

La coopération franco-allemande sur les questions de sécurité et de défense est essentielle à l'affirmation d'une Europe forte, capable d'assumer ses responsabilités internationales.

1. Après les attentats de novembre, l'invocation par la France de l'article 42.7 du Traité sur l'Union européenne a permis de montrer que la solidarité européenne pouvait s'incarner dans le domaine de la défense. À ce titre, la robustesse et la rapidité de la réponse allemande méritent d'être saluées. Agissant ensemble dans le cadre de la coalition internationale de lutte contre Daech, la France et l'Allemagne réaffirment leur détermination à répondre à la menace terroriste. Avec le déploiement de moyens de reconnaissance, d'appui aux opérations aériennes et navales et de soutien aux forces irakiennes, l'Allemagne fournit un effort dont la France mesure pleinement l'ampleur.

Nos engagements communs nous offrent l'opportunité d'approfondir substantiellement la coopération opérationnelle entre nos armées. Plus particulièrement, l'interopérabilité accrue de nos armées de l'air engagées au Levant et le déploiement d'une frégate allemande en accompagnement et protection du groupement aéronaval français sont des signaux forts, qui ouvrent de nouvelles perspectives de coopération.

En Méditerranée, les efforts doivent porter en priorité sur la stabilisation et la lutte contre les trafics d'êtres humains. La France et l'Allemagne se félicitent, à cet égard, du soutien maritime apporté par l'OTAN en mer Égée, en appui à l'action de l'Union européenne et en bonne coordination avec FRONTEX. Nos deux pays soutiennent également l'opération EUNAVFOR MED Sophia, dont le mandat devra évoluer dès que les conditions le permettront. Les deux pays appuient en outre la planification en cours en vue de soutenir le gouvernement d'unité nationale en Libye, dans la continuité de la déclaration de Paris du 13 mars 2016.

Par ailleurs, la France et l'Allemagne examineront ensemble des mesures supplémentaires pour un renforcement du contrôle effectif de l'embargo sur les armes, avec l'accord du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Dans le Sahel, l'Allemagne et la France ont œuvré à la stabilisation de la situation. Sur le plan militaire, la France contribue, en particulier au travers de l'opération Barkhane, à lutter contre la résurgence de sanctuaires terroristes et à l'accompagnement des armées des pays du Sahel dans leurs luttes contre les groupes armés. L'Allemagne a récemment considérablement accru son engagement au sein de la MINUSMA, notamment avec des moyens de reconnaissance. Depuis l'été 2015, la contribution de la France à la MINUSMA s'est également accrue. L'engagement allemand accru au Sahel contribue à renforcer notre coopération opérationnelle : pour la deuxième fois consécutive, la Brigade Franco-Allemande a été déployée sur ce théâtre et le commandement de la mission EUTM Mali, à laquelle des soldats français participent, est assuré par un général allemand. L'Allemagne et la France participent à la mission EUCAP Sahel Mali de formation et de conseil des forces de sécurité intérieure, dirigée par un diplomate allemand. L'action européenne sur le terrain est essentielle pour appuyer la mise en œuvre du processus de paix, accompagner la réforme du

secteur de la sécurité déjà engagée et permettre, en soutien des Nations Unies, une stabilisation durable du pays. Afin de poursuivre les efforts européens, nous avons porté ensemble la revue stratégique de la mission EUTM Mali. Par ailleurs, nos deux pays entretiennent un dialogue approfondi sur la sécurité en Afrique, amorcé en septembre 2015, et se félicitent de la prochaine mise en œuvre d'une mission PSDC de formation et de conseil militaire aux FACA en République centrafricaine (EUTM RCA).

2. La France et l'Allemagne partagent une vision commune des enjeux de sécurité du continent européen. Nous souhaitons que notre coopération continue de jouer un rôle d'avant-garde, en lien avec d'autres Etats membres, dans le renforcement de l'action européenne en matière de sécurité et de défense, notamment dans le cadre de la politique européenne de sécurité et de défense commune (PSDC). L'Allemagne et la France, en lien avec la Pologne, ont présenté des propositions concrètes, largement reprises dans les conclusions du Conseil européen de juin 2015. Nous devons continuer à travailler ensemble à promouvoir nos priorités. L'Allemagne et la France œuvrent aussi à renforcer le rôle de l'EUROCORPS dans le cadre de la PSDC.

L'initiative sur le renforcement des capacités des États tiers (initiative CBSD, ex *Train and Equip/E2I*) permettra sur le terrain d'assurer un soutien adéquat aux efforts en matière de sécurité de nos partenaires, entre autres africains ; il est important qu'elle puisse aboutir avant l'été 2016. Nous appelons la Commission et la Haute Représentante à attribuer un financement adapté aux projets-pilotes identifiés dans le plan d'action de novembre 2015 et à proposer des solutions pérennes de financement, y compris par le biais d'un instrument dédié. Cette question est une priorité pour les Etats-membres et nous nous attacherons à poursuivre cet objectif avec les Etats qui le souhaitent. Notre objectif commun est de progresser sur quatre volets : i) identification de projets concrets, ii) solutions de financement, iii) renforcement de la coordination et de la cohérence des instruments, iv) développement politique.

Nous sommes attachés à alimenter les réflexions sur la future Stratégie globale de l'UE sur la politique étrangère et de sécurité. La stratégie devra proposer une vision claire pour les questions de sécurité et de défense, permettre une meilleure articulation entre les enjeux internes et externes de sécurité et démontrer la capacité de l'Union à mobiliser les différents leviers dont elle dispose, dans tous les domaines. La France et l'Allemagne poursuivent le même objectif de consacrer une place centrale aux questions de la PSDC au sein de la future stratégie, afin notamment de garantir à notre action extérieure des moyens suffisants assurer pour la sécurité des citoyens européens.

Par ailleurs, la France et l'Allemagne estiment que le Ciel unique européen, projet structurant pour la défense, doit intégrer une dimension sécuritaire, fondamentale pour préserver la liberté d'action des aviations militaires.

Enfin, la consolidation d'une industrie européenne de défense forte et compétitive nécessite de poursuivre les travaux sur l'Action préparatoire sur la recherche en vue d'assurer son lancement dès 2017 et d'ouvrir la voie à un véritable programme de recherche de défense pour renforcer les compétences de l'industrie européenne dans des secteurs clefs et contribuer

à l'autonomie stratégique de l'UE. La France et l'Allemagne appuient les conclusions du rapport final du groupe des personnalités et marquent la nécessité de disposer d'un budget d'au moins 80 millions d'euros pour l'Action préparatoire.

3. La France et l'Allemagne partagent le même objectif d'une autonomie stratégique européenne numérique, fondée sur : le renforcement de la capacité des Etats membres et de l'UE à protéger leurs réseaux et à renforcer leur résilience numérique, en appelant conjointement à une mise en œuvre dès que possible de la directive NIS - *Network and Information Security*) ; le développement d'une industrie européenne autonome, innovatrice, efficace et diversifiée, en particulier dans le domaine du numérique de confiance et de la cybersécurité ; la garantie d'une capacité des Européens à décider de manière autonome du niveau de sécurité de leurs données, notamment dans le contexte de négociation de traités commerciaux.

La France et l'Allemagne ont pris plusieurs initiatives dans ce domaine, à l'instar de leurs efforts communs entrepris dans le domaine de la certification de sécurité du « *cloud computing* » ou de la sécurité des e-mails, de l'organisation d'un « *speed dating* » entre PME de cybersécurité françaises et allemandes en marge du Forum international de la cybersécurité à Lille en janvier 2016, ou dans le cadre de leur action diplomatique commune sur la sécurité internationale du cyberspace, notamment à l'ONU, à l'OSCE, à l'UE et à l'OTAN.

4. Dans le cadre de la préparation du sommet de l'OTAN de juillet 2016, l'Allemagne et la France travaillent ensemble à promouvoir leurs positions communes, en particulier pour la mise en œuvre du plan d'action réactivité, une vision équilibrée, entre fermeté et dialogue, des relations avec la Russie, ainsi que la construction d'une Alliance flexible et adaptée à toutes les menaces actuelles et futures, d'où qu'elles viennent (Alliance à 360°). En outre, la France s'est jointe en février 2016 à l'initiative TACET portée par l'Allemagne et les États-Unis, afin de renforcer les capacités et l'interopérabilité avec la Pologne et les pays baltes. La France et l'Allemagne soutiennent également l'ancrage européen de l'Alliance, notamment dans le domaine industriel et le renforcement de la coopération UE-OTAN. De même, elles souhaitent promouvoir une utilisation responsable des ressources pour construire une Alliance crédible sur le long terme. L'Allemagne et la France soutiennent ensemble la reprise du Conseil OTAN-Russie au niveau des Ambassadeurs, dans le cadre de la double approche de la fermeté et du dialogue.

5. La France et l'Allemagne partagent une vision commune des enjeux de sécurité dans l'espace OSCE. La France soutient pleinement l'Allemagne dans son engagement en tant que Présidence de l'OSCE, notamment pour contribuer au dialogue, à une confiance renouvelée et une sécurité durable en Europe, ancrée dans le respect des principes et engagements de l'OSCE. Elle appuie en particulier les efforts déployés pour contribuer au débat sur les questions de sécurité paneuropéenne et l'engagement de Berlin dans la modernisation des instruments politico-militaires comme le Document de Vienne. La France apporte également son plein soutien à la priorité donnée par la présidence allemande aux travaux de l'OSCE dans la gestion du cycle de conflit. Par ailleurs, la France et l'Allemagne restent engagées dans les efforts de maintien de la paix et de la sécurité sur le continent européen. Depuis juin 2014, elles sont notamment investies

dans les efforts de médiation déployés au sein du format Normandie dans le but de trouver une solution à la crise en Ukraine et dans son voisinage. Sa résolution pacifique passe par la mise en œuvre pleine et entière des Accords de Minsk par les parties.

6. En matière d'armement, la France et l'Allemagne poursuivent leur coopération autour de projets structurants afin de répondre aux besoins communs de nos armées et de renforcer la base industrielle et de technologies de défense européenne. Cette coopération, qui implique une dépendance mutuelle tant pour leurs marchés nationaux qu'extérieurs, fait l'objet d'une coordination accrue entre nos deux pays, à la mesure de l'ambition dont témoignent les principaux projets que nous portons conjointement.

Dans le domaine spatial, l'accord gouvernemental signé en juillet 2015 nous permettra de bénéficier des capacités offertes par nos systèmes respectifs (CSO / SARAh), optimisant ainsi l'investissement réalisé par chaque nation. Après avoir conféré une dimension européenne au projet de drone de moyenne altitude longue endurance (MALE) par la signature d'une lettre d'intention en mai 2015, l'Allemagne, en tant que nation pilote et la France (auxquelles sont associées l'Espagne et l'Italie pour ce projet) renouvellent leur volonté de lancer une étude de définition d'ici juin 2016 et leur souhait d'impliquer l'AED et l'OCCAR dans ce projet, afin de disposer d'ici 2025 d'une capacité pleinement adaptée pour nos armées.

Sur nos programmes communs, que ce soit l'A400 M ou le TIGRE et ses évolutions, nous entretenons une relation étroite pour mutualiser nos moyens de soutien ou de formation, dès lors que cela est possible.

Enfin, après avoir validé le rapprochement industriel entre Nexter et KMW, effectif depuis décembre 2015, et en référence à la déclaration politique conjointe du 9 décembre dernier, nos deux pays réaffirment leur volonté de renforcer leur coopération dans les domaines de la sécurité et de la défense, afin de favoriser ce type de projet industriel qui contribuent à la BITD européenne. Ainsi, la France et l'Allemagne ont convenu d'accompagner la nouvelle co-entreprise en intensifiant leur coopération bilatérale, que ce soit au travers de la recherche d'objectifs communs en matière de programme ou par l'approfondissement du dialogue sur les moyens de renforcer la base industrielle et technologique de nos deux pays. À ce titre, les réflexions en cours sur le futur système de combat terrestre, destiné à succéder à long terme aux chars lourds en service dans les deux pays, en sont un aspect important.

Nous sommes déterminés à poursuivre et approfondir notre coopération afin de renforcer la dynamique de notre relation bilatérale et de contribuer au développement continu des capacités européennes de défense.